



Consolidation, pré-reprise...

Par **Thomas73**, le **25/10/2014** à **10:38**

Bonjour,

J'ai eu un accident sur le trajet du travail survenu le en 2010 ,(causé par un tiers).
Je suis consolidé par la CPAM le 02 novembre 2014, et mon AT prend fin le 02 aussi, j'ai vu le médecin du travail pour une pré-reprise qui me dit qu'il va me déclarer inapte pour cause médicale.
Mon état de santé ne me permet plus d'occuper mon poste de travail et aucun autre poste de cette entreprise.
En accord avec le DRH et le médecin du travail on me propose de prendre mes congés payés du 03 novembre au 11 décembre 2014 afin d'avoir un revenu pour le mois de novembre, puis faire une visite de reprise le 12 décembre ou je serai déclaré inapte puis licenciement. Je vais bientôt avoir rendez vous avec le DRH.
Quand pensez vous?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **26/10/2014** à **19:48**

Bonsoir,

Non et re-non.

Le médecin du travail effectue sa visite de reprise normalement, vous déclare inapte et vous remet le dossier en vue de percevoir l'indemnité temporaire d'inaptitude, du même montant que l'indemnité journalière et toujours versée par la CPAM.
Ce versement est limité aux 30 jours dont dispose l'employeur pour procéder au reclassement ou au licenciement sauf à reprendre le versement du salaire.

[citation]<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-victime-d-un-accident/que-faire-en-cas-d-8217-accident-du-travail/l-indemnite-temporaire-d-inaptitude.php>[/citation]

Par **Thomas73**, le **05/11/2014** à **11:19**

Merci Moisse
cordialement